

Arrêté du 2 décembre 2025 modifiant l'arrêté du 05 mars 2024 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Agence régionale de santé Pays de la Loire

NOR :

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu l'article 119 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1432-3 et D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu l'arrêté du 05 mars 2024 modifié portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Agence régionale de santé Pays de la Loire.

Arrête

Article 1

Sont désignés membres du conseil d'administration :

1. Au titre du I.-3° de l'article D.1432-15, représentants des collectivités territoriales :
 - Roselyne BIENVENU, titulaire, et Jacky GROULET, suppléant, désignés par l'association des maires de France (AMF).
2. Au titre du I-2° b) de l'article D.1432-15 :
 - Raphaël ROBERT, titulaire, désigné par le MEDEF.

Article 2

La secrétaire générale des ministères chargés des affaires sociales est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel Santé – Protection sociale - Solidarités.

Fait le 2 décembre 2025

Pour la ministre et par délégation



Yann DEBOS
Chef de service, Pôle santé ARS